

## Communiqué de presse

---

Lyon, 22 septembre 2009

### **Le Réseau ANACT diffuse un film sur le fonctionnement d'une entreprise en cas de pandémie grippale**

L'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) présente le film « Faire face à des situations de travail inédites » diffusé sur [www.anact.fr](http://www.anact.fr) - film coproduit par l'AFSSET (Agence Française de Sécurité Sanitaire et de l'Environnement).

L'objectif de ce documentaire est d'aider les entreprises à préparer leur plan de continuité d'activité (PCA) en cas de pandémie grippale.

Ce film est le résultat de la simulation de travail en cas de crise sanitaire qui s'est déroulée les 8 et 9 mars derniers à l'Intermarché de Grigny (69). Le principe : reproduire les conséquences que pourrait avoir une pandémie grippale sur le fonctionnement du magasin et les conditions de travail.

Cette simulation « grandeur nature » a été organisée par l'ANACT avec la participation du Groupement Les Mousquetaires et un financement de l'AFSSET et du FACT (Fonds d'Amélioration des Conditions de Travail). Elle a mobilisé des clients volontaires, les salariés et la direction du magasin Intermarché ainsi que des experts de l'ANACT.

Le résultat de cette simulation s'est traduit par la réalisation d'un film documentaire pédagogique qui propose à partir de cet exemple et des séquences explicatives, une compréhension des enjeux du travail dans le cas d'une crise pandémique pour les salariés en charge d'assurer la continuité d'activité de l'entreprise.

Ce film « Faire face à des situations de travail inédites » doit permettre à d'autres entreprises de la distribution ou d'autres secteurs d'activité de s'approprier la méthodologie mise en œuvre pour anticiper et simuler un fonctionnement en cas de crise.

En plus de ce film documentaire, des outils pédagogiques pratiques pour bien intégrer les conditions de travail des salariés dans cette période critique de pandémie sont en ligne et téléchargeables sur [www.anact.fr](http://www.anact.fr)

#### Contacts presse ANACT :

Stéphanie Joullié – [s.joullie@anact.fr](mailto:s.joullie@anact.fr) - 04 72 56 13 57

Catherine Guibbert – [c.guibbert@anact.fr](mailto:c.guibbert@anact.fr) - 04 72 56 13 38

#### **A propos de l'ANACT**

*L'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail, fondée en 1973, est un établissement public administratif dont l'objectif est d'aider les entreprises à mettre en œuvre des démarches pour améliorer à la fois l'efficacité des organisations et la situation des salariés. L'ANACT développe des projets innovants touchant au travail. Elle constitue avec les Associations Régionales pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) un réseau présent dans toute la France.*

ANACT – 4, quai des Etroits 69321 LYON Cedex 05 – Tél. : 04 72 56 13 13 – Fax : 04 78 37 96 90 – [www.anact.fr](http://www.anact.fr)